

DECISION N° 1/2019

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Séance du 19 février 2019

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 11

votants : 9

PRESENTS : Manoëlle MARTIN, Denis PYPE, Didier RUMEAU, Corry NEAU, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Pascale LOISELEUR, Alain RINCHEVAL

ABSENTS : Valérie PECRESSE, Samira AIDOU, Elvira JAOUEN Anthony ARCIERO, Géraud MADELAINE

Date de convocation :
31 janvier 2019

Ont donné mandat de voter en leur nom : Nathalie LEBAS (pouvoir à Didier RUMEAU), Guy HARLE D'OPHOVE (pouvoir à Manoëlle MARTIN), Arnaud DUMONTIER (pouvoir à Daniel FROMENT), Nicole LADURELLE (pouvoir à Yves CHERON), Nicole COLIN (pouvoir à Corry NEAU), Damien DELRUE (pouvoir à Patrice MARCHAND), Jean-Pierre VAN GEERSDAELE (pouvoir à Daniel DESSE), Frédéric SERVELLE (pouvoir à Jacques RENAUD), Paule LAMOTTE (pouvoir à Pascale LOISELEUR).

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Daniel DRAY, Vice-Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Bernard FLAMANT, Président de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Monsieur Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Monsieur Lyonel BOSSIER, Directeur des infrastructures, de l'environnement et des transports au Conseil départemental de l'Oise, Monsieur Jean-Marc GIROUDEAU, Urbaniste au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER, Yves CHERON, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°2/2019

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 DECEMBRE 2018

Séance du 19 février 2019

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 11

votants : 20

PRESENTS : Manoëlle MARTIN, Denis PYPE, Didier RUMEAU, Corry NEAU, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Pascale LOISELEUR, Alain RINCHEVAL

ABSENTS : Valérie PECRESSE, Samira AIDOU, Elvira JAOUEN Anthony ARCIERO, Géraud MADELAINE

Date de convocation :
31 janvier 2019

Ont donné mandat de voter en leur nom : Nathalie LEBAS (pouvoir à Didier RUMEAU), Guy HARLE D'OPHOVE (pouvoir à Manoëlle MARTIN), Arnaud DUMONTIER (pouvoir à Daniel FROMENT), Nicole LADURELLE (pouvoir à Yves CHERON), Nicole COLIN (pouvoir à Corry NEAU), Damien DELRUE (pouvoir à Patrice MARCHAND), Jean-Pierre VAN GEERSDAELE (pouvoir à Daniel DESSE), Frédéric SERVELLE (pouvoir à Jacques RENAUD), Paule LAMOTTE (pouvoir à Pascale LOISELEUR).

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Daniel DRAY, Vice-Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Bernard FLAMANT, Président de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Monsieur Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Monsieur Lyonel BOSSIER, Directeur des infrastructures, de l'environnement et des transports au Conseil départemental de l'Oise, Monsieur Jean-Marc GIROUDEAU, Urbaniste au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2018.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2018.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°3/2019

MOBILISATION DU FONDS ETUDES D'AMENAGEMENT POUR UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DU SITE DU FRECHOT, A VIARMES

Séance du 19 février 2019

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 11

votants : 20

Date de convocation :
31 janvier 2019

PRESENTS: Manoëlle MARTIN, Denis PYPE, Didier RUMEAU, Corry NEAU, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Pascale LOISELEUR, Alain RINCHEVAL

ABSENTS: Valérie PECRESSE, Samira AIDOU, Elvira JAOUEN Anthony ARCIERO, Géraud MADELAINE

Ont donné mandat de voter en leur nom : Nathalie LEBAS (pouvoir à Didier RUMEAU), Guy HARLE D'OPHOVE (pouvoir à Manoëlle MARTIN), Arnaud DUMONTIER (pouvoir à Daniel FROMENT), Nicole LADURELLE (pouvoir à Yves CHERON), Nicole COLIN (pouvoir à Corry NEAU), Damien DELRUE (pouvoir à Patrice MARCHAND), Jean-Pierre VAN GEERSDAELE (pouvoir à Daniel DESSE), Frédéric SERVELLE (pouvoir à Jacques RENAUD), Paule LAMOTTE (pouvoir à Pascale LOISELEUR).

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Daniel DRAY, Vice-Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Bernard FLAMANT, Président de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Monsieur Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Monsieur Lyonel BOSSIER, Directeur des infrastructures, de l'environnement et des transports au Conseil départemental de l'Oise, Monsieur Jean-Marc GIROUDEAU, Urbaniste au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND rapporte que la commune de Viarmes étudie actuellement l'ouverture à l'urbanisation d'un cœur de l'îlot délimité par la rue de la République (RD 922z) et la rue Jules Ferry au sud, la rue Parmentier à l'ouest, l'avenue Gambetta au nord et la rue du Fréal à l'est.

Il précise que l'ensemble des parcelles du site de projet sont proposées en secteur I AUb dans les documents du Plan local d'urbanisme en cours de révision et que l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin d'organiser l'aménagement du site est envisagée.

Il ajoute que l'objectif premier de la commune est de développer un ensemble d'habitations et d'équipements cohérent s'inscrivant dans un contexte morphologique et typologique donné, en tentant de lui insuffler une nouvelle urbanité.

Il indique que l'étude se déroulerait en 3 phases :

- phase 1 : Evaluation des contraintes urbaines et paysagères du site et premières esquisses
- phase 2 : Premières propositions d'aménagement et variantes
- phase 3 : Plan d'aménagement urbain et principes de composition

Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

Affiché le

ID : 060-256005638-20190219-DECISON032019-AU

Il précise que le coût de cette mission serait de 22 680,00 € TTC, que le Parc serait maître d'ouvrage SLO
commune de la Viarmes participerait à hauteur de 20% du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Urbanisme, Paysage » en date du 19 février 2019.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager cette étude
- DECIDE de mobiliser le fonds d'intervention « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°4/2019

**MOBILISATION DU
FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR DES ESQUISSES
ARCHITECTURALES
D'UNE SALLE
POLYVALENTE A
PONTARME**

Séance du 19 février 2019

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 11

votants : 9

Date de convocation :
31 janvier 2019

PRESENTS: Manoëlle MARTIN, Denis PYPE, Didier RUMEAU, Corry NEAU, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Pascale LOISELEUR, Alain RINCHEVAL

ABSENTS: Valérie PECRESSE, Samira AIDOU, Elvira JAOUEN Anthony ARCIERO, Géraud MADELAINE

Ont donné mandat de voter en leur nom : Nathalie LEBAS (pouvoir à Didier RUMEAU), Guy HARLE D'OPHOVE (pouvoir à Manoëlle MARTIN), Arnaud DUMONTIER (pouvoir à Daniel FROMENT), Nicole LADURELLE (pouvoir à Yves CHERON), Nicole COLIN (pouvoir à Corry NEAU), Damien DELRUE (pouvoir à Patrice MARCHAND), Jean-Pierre VAN GEERSDAELE (pouvoir à Daniel DESSE), Frédéric SERVELLE (pouvoir à Jacques RENAUD), Paule LAMOTTE (pouvoir à Pascale LOISELEUR).

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Daniel DRAY, Vice-Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Bernard FLAMANT, Président de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Monsieur Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Monsieur Lyonel BOSSIER, Directeur des infrastructures, de l'environnement et des transports au Conseil départemental de l'Oise, Monsieur Jean-Marc GIROUDEAU, Urbaniste au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND rapporte que la commune de Pontarmé réaménage depuis plusieurs années le secteur de l'ancien stade de football, situé au sud-est du village, entre le tissu pavillonnaire, les plaines agricoles et les fonds boisés plus ou moins lointains.

Il explique qu'afin de compléter et de finaliser l'aménagement de ce site, la commune a prévu dans ses documents d'urbanisme la construction d'un bâtiment polyvalent, comprenant entre autres une grande salle polyvalente « de rencontre », une salle pour les associations et une salle pour le Comité des fêtes.

Il ajoute que la commune de Pontarmé souhaite que le Parc l'accompagne dans cette démarche.

Il indique qu'afin que le projet de salle polyvalente puisse être élaboré dans les meilleures conditions d'intégration et de concertation, il a été proposé à la commune de faire réaliser par les trois architectes retenus dans le cadre de l'accord-cadre « Esquisses de projets architecturaux », des propositions architecturales permettant d'éclairer les élus dans leurs choix et permettre la réalisation de cet équipement public.

Il précise que la durée de réalisation de ces esquisses a été évaluée à 6 jours, ré HT par jour, en application de l'accord-cadre, et que le coût de cette mission s'é

Le Parc serait maître d'ouvrage et la commune de Pontarmé participerait à hauteur de 20% du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Urbanisme, Paysage » en date du 19 février 2019.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager la réalisation de ces esquisses architecturales
- DECIDE de mobiliser le fonds d'intervention « Etudes d'aménagement » pour les financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°5/2019

MOBILISATION DU FONDS « EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES » POUR L'ETUDE DU POTENTIEL BIOMASSE ENERGIE

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 11

votants : 9

Date de convocation :
31 janvier 2019

Séance du 19 février 2019

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

PRESENTS : Manoëlle MARTIN, Denis PYPE, Didier RUMEAU, Corry NEAU, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Pascale LOISELEUR, Alain RINCHEVAL

ABSENTS : Valérie PECRESSE, Samira AIDOU, Elvira JAOUEN, Anthony ARCIERO, Géraud MADELAINE

Ont donné mandat de voter en leur nom : Nathalie LEBAS (pouvoir à Didier RUMEAU), Guy HARLE D'OPHOVE (pouvoir à Manoëlle MARTIN), Arnaud DUMONTIER (pouvoir à Daniel FROMENT), Nicole LADURELLE (pouvoir à Yves CHERON), Nicole COLIN (pouvoir à Corry NEAU), Damien DELRUE (pouvoir à Patrice MARCHAND), Jean-Pierre VAN GEERSDAELE (pouvoir à Daniel DESSE), Frédéric SERVELLE (pouvoir à Jacques RENAUD), Paule LAMOTTE (pouvoir à Pascale LOISELEUR).

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Daniel DRAY, Vice-Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Bernard FLAMANT, Président de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Monsieur Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Monsieur Lyonel BOSSIER, Directeur des infrastructures, de l'environnement et des transports au Conseil départemental de l'Oise, Monsieur Jean-Marc GIROUDEAU, Urbaniste au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional a démarré un projet en 2017 sur les continuités écologiques et économiques nommé CorEco2, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'objectif final du projet étant de créer deux filières identitaires locales sur le territoire du Parc : une filière foin et une filière bois énergie. Il précise que ces deux filières seraient alimentées par de la biomasse locale fournie en majorité par des agriculteurs.

Il rappelle que ce projet est en partie financé par l'Agence de l'eau et que le Parc a sollicité la Chambre d'agriculture pour réaliser les volets 1 et 2.

Il rapporte qu'une des étapes préalables du projet CorEco2 est d'évaluer le potentiel de biomasse existant sur le territoire pour mettre en place de telles filières, diagnostic non financé par l'Agence de l'eau.

Il propose ainsi que le Parc mobilise le « Fonds d'intervention pour des expertises environnementales » pour réaliser le diagnostic prévu dans le volet 1 du projet.

Il explique que l'objectif de ce diagnostic est :

- D'identifier la ressource forestière mobilisable pour une filière bois-énergie
- D'identifier les biomasses agricoles valorisables en énergie
- D'identifier autant que possible la ressource prairie mobilisable pour produire du foin au niveau local

Il précise que le coût de l'étude est de 10 200 € TTC, le Parc naturel régional serait maître d'ouvrage de cette étude et financerait à hauteur de 50% (les 50% restants sont pris en charge par la Chambre d'agriculture).

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager la réalisation de cette étude
- DECIDE de mobiliser le fonds d'intervention « Expertises environnementales » pour financer les 5 100 € à la charge du Parc

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°6/2019

MOBILISATION DU FONDS « EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES » POUR UN DIAGNOSTIC CHIROPTERES EN FORET DE CHANTILLY

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 11

votants : 20

Date de convocation :
31 janvier 2019

Séance du 19 février 2019

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

PRESENTS : Manoëlle MARTIN, Denis PYPE, Didier RUMEAU, Corry NEAU, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Pascale LOISELEUR, Alain RINCHEVAL

ABSENTS : Valérie PECRESSE, Samira AIDOU, Elvira JAOUEN, Anthony ARCIERO, Géraud MADELAINE

Ont donné mandat de voter en leur nom : Nathalie LEBAS (pouvoir à Didier RUMEAU), Guy HARLE D'OPHOVE (pouvoir à Manoëlle MARTIN), Arnaud DUMONTIER (pouvoir à Daniel FROMENT), Nicole LADURELLE (pouvoir à Yves CHERON), Nicole COLIN (pouvoir à Corry NEAU), Damien DELRUE (pouvoir à Patrice MARCHAND), Jean-Pierre VAN GEERSDAELE (pouvoir à Daniel DESSE), Frédéric SERVELLE (pouvoir à Jacques RENAUD), Paule LAMOTTE (pouvoir à Pascale LOISELEUR).

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Daniel DRAY, Vice-Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Bernard FLAMANT, Président de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Monsieur Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Monsieur Lyonel BOSSIER, Directeur des infrastructures, de l'environnement et des transports au Conseil départemental de l'Oise, Monsieur Jean-Marc GIROUDEAU, Urbaniste au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND rappelle que le PNR Oise-Pays de France a engagé des actions en faveur des chauves-souris dès 2004, qu'un plan d'actions a été élaboré en 2005 et actualisé en 2017 en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et Picardie Nature.

Il rappelle que la révision de l'aménagement forestier du Domaine de Chantilly a été engagée et doit être achevée en 2020 pour une application à partir de 2021.

Il explique qu'en décembre, lors d'une réunion de travail rassemblant l'ONF, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et le Parc au sujet de cet aménagement, un état des connaissances a notamment été dressé et a mis en évidence l'intérêt de préciser les enjeux relatifs aux chauves-souris et de réaliser une étude du massif de Chantilly, similaire à celle effectuée préalablement à la révision de l'aménagement du massif d'Ermenonville.

Il ajoute que cette étude permettrait de disposer d'un état des lieux de l'enjeu chiroptères sur la forêt : espèces présentes, niveaux d'activité, localisation des secteurs à plus fort enjeu et que la réalisation d'une telle étude permettrait de valoriser les résultats dans l'aménagement en préparation, notamment en ce qui

concerne la préservation d'un réseau de bois mûture et à cavités nécessaire à l'accueil de certaines espèces de chauves-souris et support d'une biodiversité importante (oiseaux, insectes...).

Il indique que le coût de cette étude est de 17 427 € TTC et serait réalisée par l'agence études seine nord de l'ONF.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager la réalisation de cette étude
- DECIDE de mobiliser le fonds d'intervention « Expertises environnementales » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°7/2019

MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Séance du 19 février 2019

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 11

votants : 9

Date de convocation :
31 janvier 2019

PRESENTS: Manoëlle MARTIN, Denis PYPE, Didier RUMEAU, Corry NEAU, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Pascale LOISELEUR, Alain RINCHEVAL

ABSENTS: Valérie PECRESSE, Samira AIDOU, Elvira JAOUEN Anthony ARCIERO, Géraud MADELAINE

Ont donné mandat de voter en leur nom : Nathalie LEBAS (pouvoir à Didier RUMEAU), Guy HARLE D'OPHOVE (pouvoir à Manoëlle MARTIN), Arnaud DUMONTIER (pouvoir à Daniel FROMENT), Nicole LADURELLE (pouvoir à Yves CHERON), Nicole COLIN (pouvoir à Corry NEAU), Damien DELRUE (pouvoir à Patrice MARCHAND), Jean-Pierre VAN GEERSDAELE (pouvoir à Daniel DESSE), Frédéric SERVELLE (pouvoir à Jacques RENAUD), Paule LAMOTTE (pouvoir à Pascale LOISELEUR).

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Daniel DRAY, Vice-Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Bernard FLAMANT, Président de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Monsieur Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Monsieur Lyonel BOSSIER, Directeur des infrastructures, de l'environnement et des transports au Conseil départemental de l'Oise, Monsieur Jean-Marc GIROUDEAU, Urbaniste au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND présente les dossiers proposés par la Commission « Architecture Urbanisme Paysage » :

1/ demande de la commune d'ORRY-LA-VILLE pour la plantation d'une bande boisée au terrain les Pâturages :

- Le montant total des devis présentés est de 5 141,10 € HT.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 4 113 €.

2/ Demande de la commune de PLAILLY pour la plantation de 7 cerisiers :

- Le montant total du devis présenté est de 463 € HT.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 370 €.

3/ Demande de M et Mme DERMER, de Châtenay-en-France pour des travaux de restauration d'arbres fruitiers anciens et la plantation d'un arbre fruitier haute tige :

- Le montant total des devis présentés est de 770 € TTC.

- Le montant de l'aide sollicitée (70%) est de 539 €.

Après avoir entendu le Président,

Vu les avis de la commission « Architecture, urbanisme, Paysage » en date du 19 février 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE D'OCTROYER :

- 370 € à la commune de Plailly pour la plantation de 7 cerisiers
- 539 € à M. et Mme DERMER pour la restauration d'arbres fruitiers et la plantation d'un arbre fruitier

- DECIDE D'OCTROYER :

- Un montant maximum de subvention de 4 113 € à la commune d'Orry-la-Ville, pour la plantation d'une bande boisée au terrain les Pâturages, sous réserve que la commune retravaille le projet avec la commission qui devra valider le projet final.

- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires respectifs

- MOBILISE le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer l'ensemble de ces projets.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND